

Affaire suivie par :

China KHELALI

Division des personnels de l'administration

Secrétariat de direction

Site de Caen : 02.31.30.16.81

Site de Rouen : 02.32.08.91.56

Mél. dpa@ac-normandie.fr

Rectorat de la région académique

Normandie

Rouen, le 23 septembre 2021

François FOSELLE

Secrétaire général adjoint

Directeur des relations et

des ressources humaines

à

Destinataires *in fine*

Note de service

Objet : Cursus de préparation à la sélection au tour extérieur d'administrateur civil – TEAC 2022

Références : Décret n° 99-945 du 16 novembre 1999 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs civils

PJ: Demande d'inscription à la formation et descriptif du cursus de formation

Cette note a pour objet de vous informer sur le cursus de formation proposé par le service de l'action administrative (SAAM), pour accompagner les candidats à la sélection annuelle des administrateurs civils recrutés par la voie dite du « tour extérieur ».

Les administrateurs civils constituent un corps unique à vocation interministérielle relevant du Premier Ministre. Hauts fonctionnaires de l'Etat, ils exercent des fonctions d'expertise, de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques. Ils ont vocation à assurer l'encadrement et la coordination des services en qualité de chef de bureau, sous-directeur, chef de service des administrations centrales de l'Etat ou, en services déconcentrés, secrétaire général d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur général des services.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que les fonctions exercées se situent majoritairement au sein des administrations centrales.

Le niveau très élevé de responsabilité qui leur est confié exige des administrateurs civils des capacités d'analyse, de concision, de réactivité, d'efficacité et d'excellentes aptitudes relationnelles.

Ce cursus de formation, d'une durée de 80 heures, est proposé à tous les agents relevant du MENJS et du MESRI, qu'ils soient affectés en administration centrale, en service déconcentré, ou en établissement, remplissant les conditions de candidature à la sélection au tour extérieur d'administrateur civil, conformément aux dispositions du décret statutaire cité en référence.

Ces conditions ainsi que les informations relatives au calendrier de la sélection au tour extérieur d'administrateur civil et à la constitution du dossier de candidature seront publiées par la direction de l'encadrement au Bulletin Officiel ultérieurement.



Inscription à la formation :

Le nombre de places disponibles pour cette préparation étant limité (18 places maximum), l'accès à cette formation sera soumis à un examen de dossier par un comité présidé par le chef du service de l'action administrative et des moyens (SAAM) et dont les membres sont des représentants de la sous-direction des ressources humaines pour l'administration centrale et de la direction de l'encadrement. Le comité d'admission à la formation se réunira au moins 15 jours avant le début de la formation.

La date limite de dépôt est fixée au **08 octobre 2021**.

Le candidat à la formation devra transmettre une lettre de motivation rédigée à l'attention de madame la secrétaire générale du MENJ et du MESRI **et visée par sa hiérarchie**, un curriculum vitae et la notice d'information ci-jointe dûment complétée et signée mentionnant l'avis des supérieurs hiérarchiques (N+1 et N+2).

L'ensemble des pièces devra être adressé à votre service de gestion académique (DPA, DPE, DIPE, DIPER, SAGED) qui se chargera de la transmission au Ministère.

Les candidats pourront, le cas échéant être reçus en entretien. Un engagement tripartite, sous réserve de sélection par le comité d'admission, sera à compléter et transmettre au bureau de la formation SAAM A3 avant le début de la formation.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Rectrice et par obligation
Le Secrétaire Général d'Académie Adjoint
Directeur des Relations et des Ressources Humaines
Signé
François FOSELLE



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels de l'administration

Mesdames, Messieurs les inspecteurs d'académies, directeurs académiques des services de l'éducation nationale du calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la seine Maritime.

Monsieur le chef des services de l'Education nationale de Saint Pierre et Miquelon

Mesdames et Messieurs

- les présidents des universités
- le directeur de l'ENSICAEN
- le directeur de l'INSA
- la directrice du CROUS
- le directeur du CNED
- les directeurs du CANOPE
- les délégués régionaux de l'ONISEP
- les chefs des établissements publics locaux d'enseignement, des établissements régionaux d'enseignement adapté
- les directeurs des centres d'information et d'orientation
- le directeur de l'école Louis Pergaud - Barentin
- les chefs de division et conseillers techniques

Contacts :

- Pour les personnels d'encadrement, administratifs, techniques, sociaux et de santé, et jeunesse et sports : à la DPA, dpa@ac-normandie.fr
- Pour les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du 2nd degré : à la DPE, dpe@ac-normandie.fr
- Pour les enseignants du 1er degré du Calvados, de la Manche et de l'Orne : au SAGED (DSDEN 14), dsden14-saged14@ac-caen.fr
- Pour les enseignants du 1er degré de l'Eure : à la DIPER (DSDEN 27), diper27@ac-rouen.fr
- Pour les enseignants du 1er degré de Seine-Maritime : à la DIPE (DSDEN 76), dip76@ac-rouen.fr